

Paris, le 6 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs d'actions de l'OPCVM ECHIQUIER ENTREPRENEURS géré par La Financière de l'Échiquier et nous vous remercions de votre confiance.

Le Conseil d'Administration de la SICAV s'est réuni afin de décider d'un dispositif approprié pour limiter les souscriptions de ce fonds compte tenu de la nature des sous-jacents (petites et moyennes capitalisations) et ainsi protéger les intérêts des actionnaires tout en optimisant la capacité du fonds.

Le Conseil d'Administration a ainsi validé le dispositif suivant qui entrera en vigueur **le 1^{er} septembre prochain** :

- Dès que l'actif net du compartiment dépassera 600 M€ lors de 3 valeurs liquidatives consécutives, une commission de souscription acquise à l'OPCVM de 5 % sera prélevée de façon systématique.

La société de gestion pourra toutefois déroger à l'application de ces frais dans les cas suivants :

- souscriptions d'actionnaires pouvant attester d'une position existante dans l'OPCVM
 - versements programmés en assurance vie ou équivalents
 - arbitrage entre deux classes d'actions réalisé par un même investisseur si le rachat et la souscription sont de même montant,
 - rachat suivi d'une souscription de même montant sur la même classe d'action et sur la même valeur liquidative.
- Si l'actif net du fonds était amené à redescendre sous le seuil de 500 M€ pendant plus de 3 valeurs liquidatives consécutives, ce dispositif serait suspendu.

Ce dispositif évolutif selon la taille de l'encours permet une gestion optimale de façon pérenne.

En attendant la mise en place de ce dispositif, soit jusqu'au 31 août 2020, aucune commission de souscription ne sera acquise au compartiment.

Cette évolution n'entraîne aucune autre modification du prospectus, ainsi la politique d'investissement ou les autres frais demeurent inchangés.

Si toutefois, ce nouveau dispositif ne vous convenait pas, vous avez la possibilité de sortir du compartiment sans frais jusqu'au 20 août 2020.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM ECHIQUIER ENTREPRENEURS, disponible sur le site internet www.lfde.com ainsi que du prospectus reprenant cette évolution (daté du 30 juin 2020)

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information complémentaire concernant ces modifications ou plus globalement vos placements financiers.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale